



BUDGET PRIMITIF GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

2015

18 décembre 2014

1 - Le cadre général du budget général et des budgets annexes

- **Le SIARCE regroupe aujourd'hui 42 communes réparties sur 3 départements**
- **Le SIARCE entend se concentrer sur son cœur de métier autour de l'eau :**
 - **Les rivières : l'Essonne et ses affluents, les berges de Seine**
 - **L'assainissement collectif et non collectif**
 - **La distribution d'eau potable**
- **Les budgets sont structurés par :**
 - **Fonctions pour le budget général**
 - **Bassin de traitement-épuration pour les budgets assainissement et eau potable**

2 – Les grandes orientations budgétaires

➤ Une nouvelle architecture budgétaire qui repose sur :

- Une programmation pluriannuelle des opérations importantes pour satisfaire les besoins d'amélioration des infrastructures
- La mise en place d'un mécanisme de pilotage de ces programmes : **Autorisations de Programme/Crédits de paiement**

➤ Des principes de gestion reconduits et renforcés :

- La maîtrise des participations des collectivités membres et des taux des redevances assainissement et eau potable
- L'effort constant de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement;
- La poursuite de la consolidation de la capacité d'autofinancement permettant la poursuite des investissements, objectif visé 1,5 M€ .

3 – La nouvelle architecture budgétaire

Les objectifs

- **Assurer la cohérence de nos politiques publiques (missions) :**
 - au sein de notre périmètre géographique d'intervention – bassin hydrographique Ecole/Essonne/Juine
 - vis-à-vis de nos financeurs en particulier l'AESN

- **Accroître la maîtrise de la programmation financière**

- **Mieux cibler les inscriptions budgétaires en investissement par la mise en place d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**

- **Améliorer la visibilité des élus sur la réalisation des programmes et le suivi des dépenses afférentes.**

3 – La nouvelle architecture budgétaire

Le contexte de travail du SIARCE

Un cadre réglementaire

Politique européenne

Directive cadre sur l'eau (DCE)

Cadre communautaire pour la protection et la gestion des eaux

Politique nationale

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

Gestion intégrée de la ressource en eau

Politique de bassin

SDAGE

Orientations et objectifs du bassin Seine Normandie

Gestion locale

SAGE

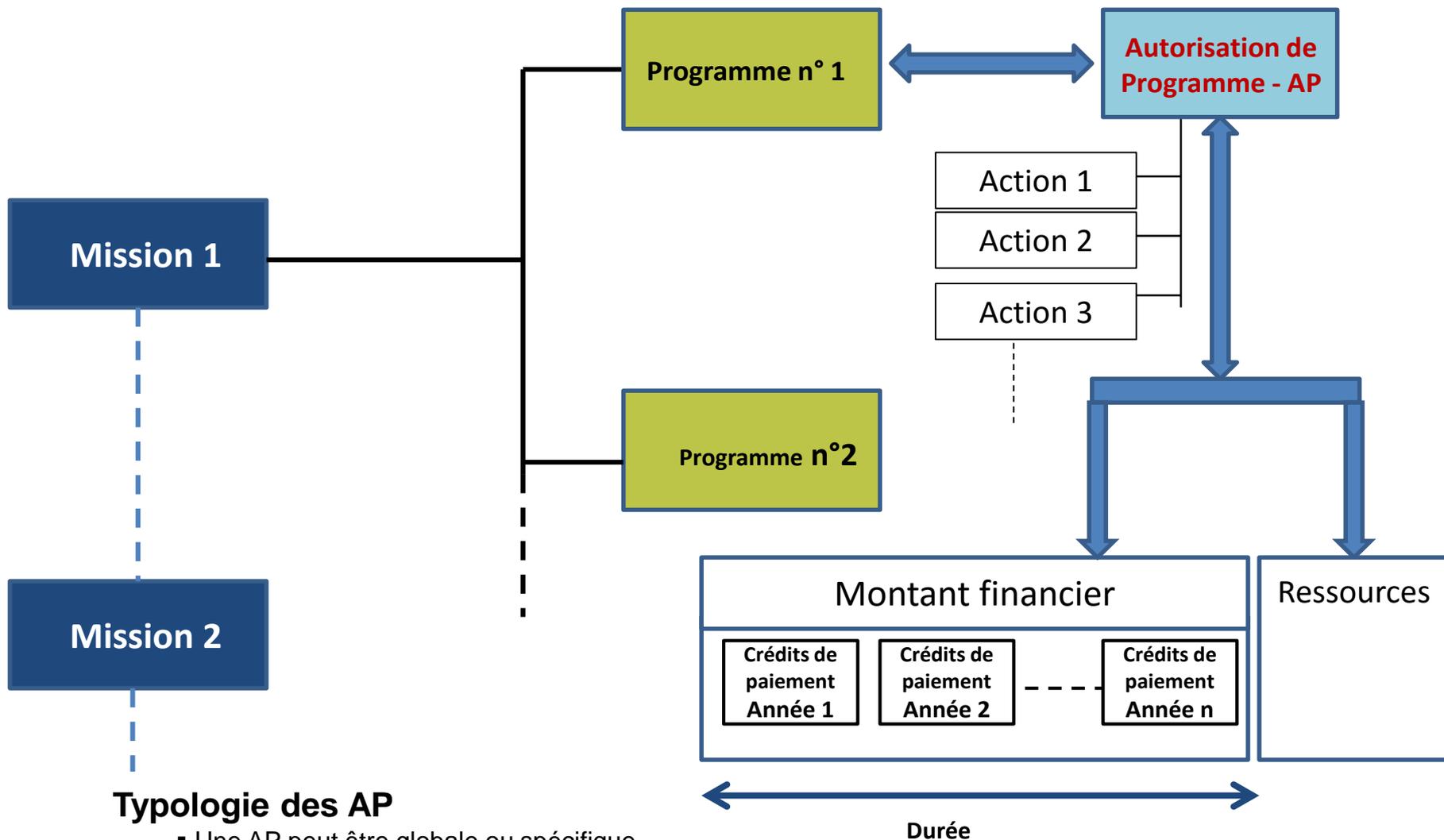
Application du SDAGE à l'échelle locale

5 missions en matière de gestion de l'eau

Mission n°1	La préservation de la ressource en eau et la sécurisation de l'alimentation en eau potable
Mission n°2	L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la maîtrise des rejets dans les cours d'eau
Mission n°3	La protection et la restauration des milieux aquatiques et humides
Mission n°4	La prévention et la gestion des risques naturels
Mission n°5	La gouvernance partagée de la gestion de la ressource



3 – La nouvelle architecture budgétaire La démarche : création des AP/CP



Typologie des AP

- Une AP peut être globale ou spécifique
- Une opération en plusieurs tranches peut être couverte par plusieurs AP

3 – La nouvelle architecture budgétaire : exemple

MISSION N° 1 - Préservation de la ressource en eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable

	Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
			CP 2015	CP 2016	CP 2017
Programme n° 1-1 - Maîtriser le prélèvement de la ressource en eau					
BASSIN DE CORBEIL-ESSONNES					
MENNECY					
AP n° 1	Renouvellement ou extension du réseau de Mennecy				
	TOTAL	1 191 600 €	128 800 €	506 000 €	556 800 €
BASSIN DE LA FERTE-ALAIS					
AP n° 2	Renouvellement des réseaux et remplacement des branchements				
	TOTAL	2 010 860 €	746 520 €	636 840 €	627 500 €
	TOTAL PROGRAMME 2-1	3 202 460 €	875 320 €	1 142 840 €	1 184 300 €
Programme n° 1-2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau					
INTER-BASSINS - SUD ESSONNE					
AP n° 3	Etudes et travaux de sécurisation				
	TOTAL	5 230 000 €	240 000 €	350 000 €	4 640 000 €
	TOTAL MISSION 1	8 432 460 €	1 115 320 €	1 492 840 €	5 824 300 €

4 – Les budgets consolidés

Fonctionnement/Exploitation	14 063 919.02	14 063 919.02
Investissement	49 551 756.47	49 551 756.47



Budget général

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	7 929 832.07	7 929 832.07
Investissement	6 050 806.32	6 050 806.32

Budget assainissement collectif

Exploitation	8 964 536.78	8 964 536.78
Investissement	42 216 620.68	42 216 620.68

Budget assainissement non collectif

Exploitation	15 926.90	15 926.90
---------------------	-----------	-----------

Budget eau potable

Exploitation	362 038.77	362 038.77
Investissement	1 284 329.47	1 284 329.47

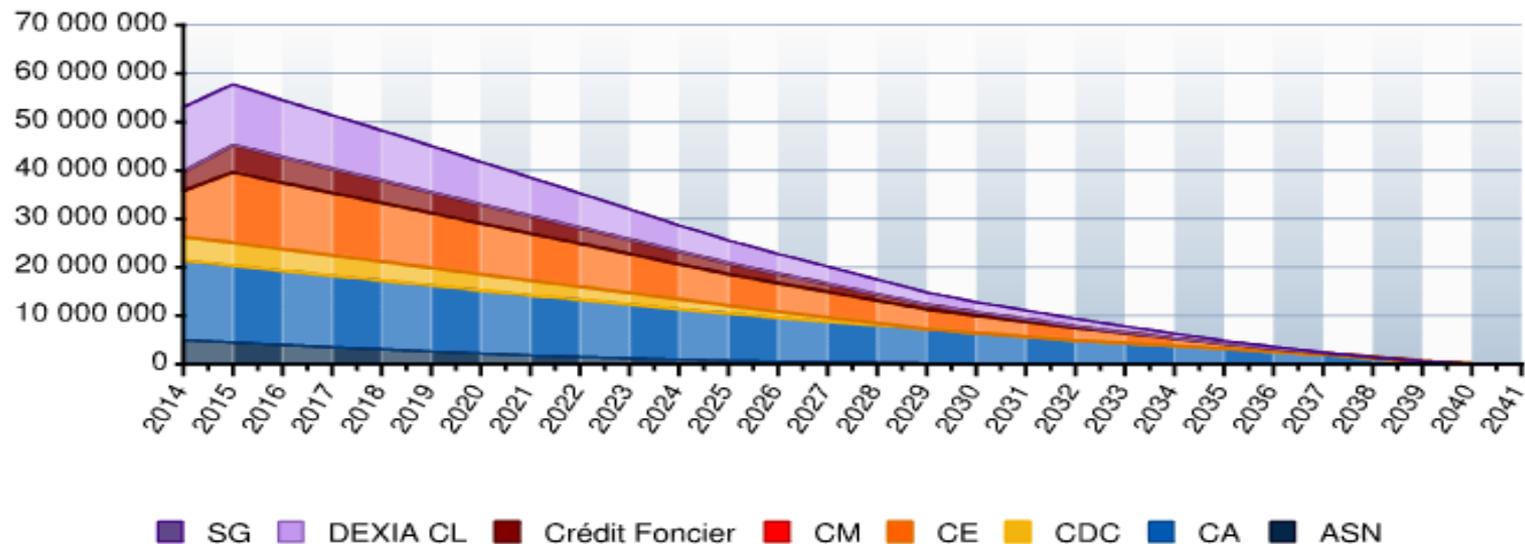
5 – L'analyse de la dette du SIARCE

➤ Pour l'année 2015 le SIARCE va rembourser

- 2 060 845 € en capital
- 2 036 505 € en intérêts

➤ L'évolution du capital pour les années à venir :

Evolution du CRD par banque



6 – Le budget primitif général 2015

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	7 929 832.07	7 929 832.07
Investissement	6 050 806.32	6 050 806.32

6 – Le budget primitif général 2015 : dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		BP 2015
011	Charges à caractère général	2 972 953.07
012	Charges de personnel	3 083 000.00
65	Autres charges de gestion courante	301 399.00
66	Charges financières	638 480.00
67	Charges exceptionnelles	0
042	Dotations aux amortissements	262 500.00
023	Virement à la section d'investissement	671 500.00
Total dépenses de fonctionnement		7 929 832.07

Comparaison par rapport au BP 2014 :

Chap. 11 : les Frais de structure : + 5% principalement :

Prestations de service rivière, télémessures, chantiers jeunes (+ 30%)

Chap. 12 : les charges de personnel : + 6,5%

Recrutement de 3 techniciens en 2015 + GVT

Chap. 65 : les autres charges de gestion courante : - 28 %

Baisse des indemnités des VP et suppressions des cotisations de sécurité sociale

Chap. 66 : les charges financières : + 12 %

6 – Le budget primitif général 2015 : les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement en €		BP 2015
13	Atténuations de charges	78 500.00
70	Produits des services	3 248 446.61
73	Impôts et taxes	3 656 973.95
74	Dotations et participations	862 511.51
75	Autres produits de gestion courante	59 000.00
76	Produits financiers	24 400.00
77	Produits exceptionnels	0
Total recettes de fonctionnement		7 929 832.07

Chap 70 : remboursement des charges de structures par les budgets annexes : stable

Chap 73 et 74 : Participation des collectivités, variation par rapport au BP 2014

- Essonne : + 3%,
- Ru près Hauts et Flamouches : 0 %
- Eaux pluviales : + 6,7 %

6 – Le budget primitif général 2015 : les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement en €		BP 2015
16	Emprunts et dettes assimilées	1 094 540.00
20	Immobilisations incorporelles	446 000.00
21	Immobilisations corporelles	671 332.99
23	Immobilisations en cours	2 661 513.33
45	Opérations pour compte de tiers	1 177 420.00
Total dépenses d'investissement		6 050 806.32

- **Chap 16** :: capital remboursé : 814 540 €
- **Chap 20, 21 , 23, 45** : dépense totale : 4 956 266 € dont :
 - 6 autorisations de programmes (AP) pour la période 2015/2017
 - Pour l'exercice 2015, les crédits de paiement s'élèvent à 4 494 700 €.

6 – Le budget primitif général 2015 : recettes d'investissement

Les recettes de la section d'Investissement s'articulent de la manière suivante:

Recettes d'investissement en €		BP 2015
10	Dotations et fonds propres	179 800.00
13	Subventions d'investissement	717 760.00
16	Emprunts et dettes	2 892 528.32
23	Immobilisations en cours	157 128.00
27	Autres immobilisations financières	4 670.00
45	Opérations pour compte de tiers	1 177 420.00
021	Virement de la section de fonctionnement	671 500.00
040	Opérations d'ordre entre section	250 000.00
Total recettes d'investissement		6 050 806.32

Le recours prévisionnel à l'emprunt est de **2 892 528 €**. Néanmoins, il convient de tempérer ce montant au motif qu'à ce jour il est prévu de solliciter nos partenaires financiers, pour chacune des opérations prévues. Le subventionnement peut atteindre entre **30 et 40 %** du montant des études et/ou opérations travaux.

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver les **délibérations suivantes s'agissant du budget primitif général – Année 2015 :**

Intitulé des délibérations		Annexes
1	Vote des autorisations de programme et des crédits de paiements – Période 2015/2017	PPI – Budget général
2	Budget primitif général – Année 2015	Budget par chapitre
3	Participations des collectivités adhérentes au titre des compétences "Essonne", "Ru des Près Hauts", "Ru des Flamouches", "Gaz", "Electricité", "Eclairage public", "Berges de Seine", "Aménagement et urbanisme » - Année 2015	Annexe 1 délib n° 3
4	Participations au titre de la compétence "Eaux pluviales" - Bassin de Corbeil-Essonne – Année 2015	
5	Participations au titre de la compétence "Eaux pluviales" - Bassin La Ferté-Alais – Année 2015	
6	Participations au titre de la compétence "Eaux pluviales" - Bassin de Boissy-le-Cutté – Année 2015	
7	Participations au titre de la compétence "Eaux pluviales" - Bassin d'Itteville – Année 2015	
8	Participations au titre de la compétence "Eaux pluviales" – Bassin de Champcueil – Année 2015	
9	Calendrier d'appels et de versements des participations	Annexe 1 à la délib n° 9

6 – Le budget primitif général 2015 : les AP/CP

MISSION N° 3 - Protection et restauration des milieux aquatiques et humides

La protection, la restauration, la gestion et l'entretien des milieux aquatiques et humides est nécessaire afin qu'ils recouvrent leur fonctionnement écologique et leurs pleines capacités épuratoires. Le patrimoine et les activités liées à l'eau doivent être valorisés dans le but d'en faire un atout du développement durable

	Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
			CP 2015	CP 2016	CP 2017
Programme 3-1 - Rétablir la continuité écologique des milieux aquatiques et humides					
AP n° 18	Continuité écologique et restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau				
	TOTAL PROGRAMME 3-1	11 477 440 €	573 200 €	4 444 000 €	6 460 240 €
Programme 3-2 - Entretenir les cours d'eau et zones humides du bassin versant					
AP n° 19	Développement de la connaissance des cours d'eau et les zones humides pour les préserver et les gérer				
	TOTAL PROGRAMME 3-2	1 074 000 €	176 000 €	318 000 €	580 000 €
Programme 3-3 - Valoriser le patrimoine des milieux aquatiques et humides (en compatibilité avec la trame verte et bleue)					
AP n° 20	Aménagement des berges, des itinéraires de promenades et des sites				
	TOTAL PROGRAMME 3-3	10 598 000 €	1 730 000 €	4 450 000 €	4 418 000 €

6 – Le budget primitif général 2015 : les AP/CP

MISSION N° 4 - Prévention et gestion des risques naturels

Diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens par la prévention, l'information et la gestion des risques naturels d'inondation

	Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
			CP 2015	CP 2016	CP 2017
Programme 4-1 - Prévenir et gérer les risques d'inondation par le débordement des cours d'eau					
AP n° 21	Actualisation du système d'annonce de crues, maintien en bon état des ouvrages de gestion et				
	TOTAL MISSION 4	950 000 €	225 000 €	475 000 €	250 000 €

6 – Le budget primitif général 2015 : les AP/CP

MISSION N° 5 - Gouvernance partagée de la gestion de la ressource

La gouvernance partagée doit contribuer à mieux définir les enjeux et permettre l'aide à la décision

	Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
			CP 2015	CP 2016	CP 2017
Programme 5-1 - Sensibiliser et mettre en place des actions citoyennes liées à la gestion de la ressource					
AP n° 22	Acquisition et gestion des données				
		260 500 €	128 500 €	103 500 €	28 500 €
	Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
			CP 2015	CP 2016	CP 2017
Programme 5-2 - Gérer et entretenir les équipements					
AP n° 23	Développement et maintien du patrimoine mobile et immobile				
	TOTAL PROGRAMME 5-2	1 920 000 €	1 662 000 €	168 500 €	89 500 €
	TOTAL MISSION 5	2 180 500 €	1 790 500 €	272 000 €	118 000 €
	TOTAL GENERAL	26 279 940 €	4 494 700 €	9 959 000 €	11 826 240 €

BUDGET GENERAL 2015

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2015	Chapitre	Libellé	BP 2015
16	Emprunts et dettes	1 094 540.00	040	Opérations d'ordre entre section	250 000.00
20	Immobilisations incorporelles	446 000.00	021	Virement de section de fonctionnement	671 500.00
21	Immobilisations corporelles	671 332.99	10	Dotations (FCTVA)	179 800.00
23	Immobilisations en cours	2 661 513.33	13	Subventions d'investissement	717 760.00
45	Opérations pour compte de tiers	1 177 420.00	16	Emprunts et dettes	2 892 528.32
			23	Immobilisations en cours	157 128.00
			27	Autres immobilisations financières	4 670.00
			45	Opérations pour compte de tiers	1 177 420.00
6 050 806.32			6 050 806.32		

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2015	Chapitre	Libellé	BP 2015
042	Dotation aux amortissements	262 500.00	013	Atténuations de charges	78 500.00
023	Virement à la section d'inv.	671 500.00	70	Produits de gestion courante	3 248 446.61
011	Charges à caractère général	2 972 953.07	73	Impôts et taxes	3 656 973.95
012	Charges de personnel	3 083 000.00	74	Dotations, subv, participations	862 511.51
65	Autres charges de gestion	301 399.00	75	Autres produits de gestion	59 000.00
66	Charges financières	638 480.00	76	Produits financiers	24 400.00
7 929 832.07			7 929 832.07		

7 – Le budget assainissement collectif 2015

	Recettes	Dépenses
Exploitation	8 964 536.78	8 964 536.78
Investissement	42 216 620.68	42 216 620.68

7 – Le budget assainissement collectif : sa structure

Un budget par bassin de transport - épuration

Bassin de Corbeil-Essonnes	Corbeil-Essonnes / Fontenay-le-Vicomte / Mennecy / Echarcon / Vert-le-Petit / Ballancourt-sur-Essonne / Ormoy/Moigny-sur-Ecole/Saint-Pierre du Perray/Saint-Germain les Corbeil/Saintry/Lisses/Villabé
Bassin de Champcueil	Champcueil/Chevannes/Nainville-les-Roches
Bassin de Boissy-le-Cutté	Boissy-le-Cutté
Bassin de Maise	Maise / Gironville-sur-Essonne / Prunay-sur-Essonne / Buno-Bonnevaux / Boigneville
Bassin d'Itteville	Itteville
Bassin de la Ferté-Alais	La Ferté-Alais / Baulne / Guigneville-sur-Essonne / D'Huison-Longueville / Orveau / Cerny
Bassin de Boutigny-sur-Essonne	Boutigny-sur-Essonne / Vayres-sur-Essonne

7– Le budget assainissement collectif : sa structure

Un budget par bassin de transport - épuration

Le regroupement des dépenses/recettes par bassin de transport /épuration permet :

- D'avoir une vision globale des coûts et de la performance depuis l'abonné jusqu'à la station d'épuration ;
- Une gestion financière plus facile de la dette et des subventions;
- Une harmonisation des taux de redevance collecte

Tout en conservant pour chaque collectivité :

- La possibilité du contrôle financier de son réseau de collecte
- La possibilité de mener des opérations lourdes de réhabilitation des réseaux, négociées avec la collectivité concernée : **ex : opération Levitt à Mennecey**

7 – Le budget assainissement collectif : dépenses d'exploitation

La **section d'exploitation** comprend les dépenses liées au transport/épuration, à la collecte et aux eaux pluviales.

Dépenses d'exploitation en €		BAC 2015
011	Charges à caractère général	2 313 845.28
012	Charges de personnel	2 267 546.50
66	Charges financières	1 488 025.00
67	Charges exceptionnelles	60 000.00
42	Dotations aux amortissements	2 156 400.00
23	Virement à la section d'investissement	678 720.00
Total dépenses d'exploitation		8 964 536.78

- Entretien des réseaux : 41 % des charges à caractère général
- Volonté affichée de renforcer les contrôles de conformité : 7 % des dépenses
- Chap 66 : remboursement de 1 331 485 € d'intérêts d'emprunts

7 – Le budget assainissement collectif : les recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation		BAC 2015
70	Ventes de produits ou de services	7 916 816.78
74	Subventions d'exploitation	337 000.00
42	Opérations d'ordre entre sections	710 720.00
Total recettes d'exploitation		8 964 536.78

7 – Le budget assainissement collectif : les recettes d'exploitation

Chap 70 : ventes de produits et services

- redevance assainissement, permet de faire face aux travaux (chiffres en €/m³)

Bassin de collecte épuration		Collecte	Transport-épuration
Corbeil-Essonnes	Toutes collectivités	0,2340	0,9554
	Surtaxe Menecy	0,4885	
	Ballancourt	0,4625	
Boissy le Cutté		0,40	
Itteville		1,3390	
Champcueil	Chevannes	0,7300	
	Toutes collectivités		0,0500
La Ferté-Alais		0,3073	
Maise		0,7622	0,2027
Boutigny/Vayres		0,2888	

- la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC): **411 692 €** en diminution sensible d'année en année

Chap. 74 : la prime épuration pour : **337 000 €**

7 – Le budget assainissement collectif : les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement en €		BAC 2015
20	Immobilisations incorporelles	1 921 667.00
21	Immobilisations corporelles	1 165 667.01
23	Immobilisations en cours	31 848 996.67
16	Emprunts et dettes assimilées	2 336 300.00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	710 720.00
041	Opérations patrimoniales	4 233 270.00
Total dépenses d'investissement		42 216 620.68

- **Chap 16** : : capital remboursé : 1 246 305€
- **Chap 20, 21 , 23** : dépense totale : **35 436 330 €** dont :
 - **14 Autorisations de Programmes (AP)** pour la période 2015/2017
 - Pour l'exercice 2015, les **crédits de paiement s'élèvent à 29 288 160 €.**

7 – Le budget assainissement collectif : recettes d'investissement

Recettes d'exploitation en €		BAC 2015
010	Apports dotations réserves	247 870.00
016	Emprunts et dettes assimilées	30 639 990.68
23	Immobilisations en cours	27 100.00
27	Autres immobilisations financières	4 233 270.00
021	Virement de la section d'exploitation	678 720.00
040	Amortissement des immobilisations	2 156 400.00
041	Opérations patrimoniales	4 233 270.00
Total recettes d'exploitation		42 216 620.68

Le recours prévisionnel à l'emprunt est de l'ordre de **30 639 991 €**. Néanmoins, il convient de tempérer ce montant au motif qu'à ce jour il est prévu de solliciter, pour chacune des opérations, nos partenaires financiers. Le subventionnement peut atteindre entre **30 et 40 %** du montant des études et/ou opérations travaux.

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver les **délibérations suivantes s'agissant du budget assainissement collectif – Année 2015:**

Intitulé des délibérations	
1 bis	Approbation des AP/CP pour le budget Assainissement Collectif
10	Budget assainissement collectif – Année 2015
11	Approbation de la redevance assainissement collectif – Bassin de Corbeil-Essonnes
12	Approbation de la redevance assainissement collectif – Bassin de Boissy-le-Cutté
13	Approbation de la redevance assainissement collectif – Bassin d'Itteville
14	Approbation de la redevance assainissement collectif – Bassin de Champcueil
15	Approbation de la redevance assainissement collectif – Bassin de La Ferté Alais
16	Approbation de la redevance assainissement collectif – Bassin de Maisse
17	Approbation de la redevance assainissement collectif – Bassin de Boutigny-sur-Essonne
18	Délibération approuvant le taux de la taxe VNF

7 – Le budget assainissement collectif : AP/CP

MISSION N° 2 - Amélioration de la qualité des eaux superficielles et maîtrise des rejets dans les cours d'eau

Toutes les ressources en eau brute quelles soient souterraines ou superficielles servent à l'alimentation des populations en eau potable. Ces ressources sont aujourd'hui sensibles, voire dégradées par des polluants anthropiques ou par des substances naturellement présentes en grande concentration. L'état de dégradation de la qualité de la ressource compromet l'utilisation des captages d'alimentation en eau potable conduisant, soit à l'abandon des captages, soit à la création de nouveaux captages dans la mesure du possible, ou à la mise en place de traitements plus poussés donc plus coûteux. Il est donc nécessaire de préserver la ressource en eau contre la pollution et ainsi protéger l'alimentation en eau potable et diminuer la teneur en polluants dans l'eau.

	Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
			CP 2015	CP 2016	CP 2017
Programme 2-1 - Assurer une régularité dans la performance de l'assainissement (y compris assainissement non collectif)					
BASSIN DE CORBEIL ESSONNES					
INTERCOMMUNAL					
AP n° 4	Réseau intercommunal - transport et traitement	3 380 600 €	2 974 600 €	232 000 €	174 000 €
TOUTES COMMUNES					
AP n° 5	Etudes et travaux localisés EU	2 100 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
CORBEIL ESSONNES					
AP n° 6	Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées de Corbeil-Essonnes	12 840 400 €	6 706 800 €	5 665 200 €	468 400 €

7 – Le budget assainissement collectif : AP/CP

MENNECY					
AP n° 7	Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées de Mennecy				
		2 351 000 €	1 387 000 €	702 000 €	262 000 €
MENNECY					
AP n° 8	Réhabilitation du réseau public de collecte des eaux usées du quartier des Levitt à Mennecy				
		43 336 400 €	11 506 400 €	17 400 000 €	14 430 000 €
ECHARCON, VERT-LE-PETIT, FONTENAY-LE-VICOMTE et ORMOY					
AP n° 9	Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées d'Echarcon, Vert-le-Petit, Fontenay-le-Vicomte et Ormoy				
		2 677 840 €	1 266 000 €	1 183 840 €	228 000 €
BALLANCOURT SUR ESSONNE					
AP n° 10	Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées de Ballancourt				
		3 008 300 €	730 000 €	1 326 200 €	952 100 €
BASSIN D'ITTEVILLE					
AP n° 11	Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin d'Itteville				
		1 838 200 €	1 418 200 €	210 000 €	210 000 €
BASSIN DE BOISSY LE CUTTE					
AP n° 12	Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin de Boissy-le-Cutté				
		634 400 €	362 000 €	142 000 €	130 400 €
	TOTAL PROGRAMME 2-1	72 167 140 €	27 051 000 €	27 561 240 €	17 554 900 €

7 – Le budget assainissement collectif

Programme 2-2 - Améliorer la gestion des eaux pluviales					
BASSIN DE CORBEIL ESSONNES					
TOUTES COMMUNES					
AP n° 13	Etudes et travaux localisés EP				
		1 050 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
CORBEIL ESSONNES					
AP n° 14	Collecte et traitement des eaux pluviales de Corbeil Essonnes				
		1 387 400 €	7 000 €	742 400 €	638 000 €
MENNECY					
AP n° 15	Collecte et traitement des eaux pluviales de MenneCY				
		1 422 160 €	1 422 160 €	- €	- €
ECHARCON - FONTENAY LE VICOMTE					
AP n° 16	Collecte et traitement des eaux pluviales d'Echarcon et Fonteny-leVicomte				
		481 000 €	65 000 €	300 000 €	116 000 €
BASSINS D'ITTEVILLE ET DE BOISSY LE CUTTE					
AP n° 17	Collecte et traitement des eaux pluviales des bassins d'Itteville et de Boissy-le-Cutté				
		575 800 €	393 000 €	137 800 €	45 000 €
	TOTAL PROGRAMME 2-2	4 916 360 €	2 237 160 €	1 530 200 €	1 149 000 €
	TOTAL MISSION 2	77 083 500 €	29 288 160 €	29 091 440 €	18 703 900 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2015	Chapitre	Libellé	BP 2015
16	Emprunts et dettes	2 336 300.00	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 156 400.00
20	Immobilisations incorporelles	1 921 667.00	021	Virement de section de fonctionnement	678 720.00
21	Immobilisations corporelles	1 165 667.01	041	Opérations patrimoniales	4 233 270.00
23	Immobilisations en cours	31 848 996.67	10	Dotations	247 870.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	710 720.00	16	Emprunts et dettes	30 639 990.68
041	Opérations patrimoniales	4 233 270.00	23	Immobilisations en cours	27 100.00
			27	Autres immo financières	4 233 270.00
42 216 620.68			42 216 620.68		

DEPENSES			RECETTES		
EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	BP 2015	Chapitre	Libellé	BP 2015
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 156 400.00	013	Atténuations de charges	0
023	Virement à la section d'inv.	678 720.00	70	Produits de gestion courante	7 916 816.78
011	Charges à caractère générale	2 313 845.28	73	Impôts et taxes	0
012	Charges de personnel	2 267 546.50	74	Dotations, subv, participations	337 000.00
66	Charges financières	1 488 025.00	042	Opérations ordre transfert entre sections	710 720.00
67	Charges exceptionnelles	60 000.00			
8 964 536.78			8 964 536.78		

8– Le budget assainissement non collectif

- Le vote du budget assainissement non collectif est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes:

Budget assainissement non collectif		
Exploitation	15 926.90 €	15 926.90 €

- Les **recettes d'exploitation** sont constituées essentiellement de la redevance assainissement non collectif

Type de prestation	Montant en Euros
Diagnostic & contrôle de bon fonctionnement	55,40
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées	201,65
Prestation de contre visite	82,90

Les tarifs restent inchangés par rapport à 2014

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2015

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver les délibérations suivantes s'agissant du budget assainissement non collectif – Année 2015:

Intitulé des délibérations	
19	Approbation du budget assainissement non collectif – Année 2015
20	Approbation du montant des prestations contribuant à la détermination de la redevance assainissement non collectif – Année 2015

DEPENSES			RECETTES		
EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	BP 2015	Chapitre	Libellé	BP 2015
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	013	Atténuations de charges	0
023	Virement à la section d'inv.	0	70	Produits de gestion courante	15 926.90
011	Charges à caractère général	15 372.50	73	Impôts et taxes	0
012	Charges de personnel	0	77	Produits exceptionnels	0
66	Charges financières	0	042	Opérations ordre transfert entre sections	0
67	Charges exceptionnelles	554.40			
		15 926.90			15 926.90

9 – Le budget eau potable

Budget eau potable 2015 en €		
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	362 038.77	362 038.77
Section d'investissement	1 284 329.47	1 284 329.47

9 – Le budget eau potable : section exploitation

Dépenses d'exploitation en €		BAEP 2015
011	Charges à caractère général	106 315.00
012	Charges de personnel	0
042	Dotations aux amortissement	22 570.82
023	Virement à la section d'investissement	233 152.95
Total dépenses d'exploitation		362 038.77

Recettes d'exploitation en €		BAEP 2015
013	Atténuations de charges	2 000.00
70	Ventes de produits fabriqués	353 266.55
77	Immobilisations en cours	0
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	6 772.22
Total recettes d'exploitation		362 038.77

9 – Le budget eau potable : section exploitation

Chap 70 : la surtaxe eau potable représente environ **310 875 €**

Collectivité	Surtaxe en €/m ³
Bassin de Corbeil (Echarcon, Mennecey)	0,2081
Bassin de Maise	0,6936
Boutigny/Vayres	0,5658
Bassin de la Ferté-Alais	0,0563

9 – Le budget eau potable : section d'investissement

Dépenses d'investissement en €		BAEP 2015
20	Immobilisations incorporelles	270 000.00
23	Immobilisations en cours	959 240.25
040	Opération d'ordre entre sections	6 772.22
041	Opérations patrimoniales	48 317.00
Total dépenses d'investissement		1 284 329.47

Investissement total 1 229 240 € dont :

- 3 autorisations de programme
- des crédits de paiement pour 2015 de 1 115 320 €

Recettes d'investissement en €		BAEP 2015
16	Emprunts et dettes	931 971.70
27	Emprunts et dettes assimilées	48 317.00
021	Virement de la section de fonctionnement	233 152.95
040	Opération des immobilisations	22 570.82
041	Opérations patrimoniales	48 317.00
Total recettes d'investissement		1 284 329.47

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver les **délibérations suivantes s'agissant du budget eau potable – Année 2015:**

Intitulé des délibérations	
1 ter	Approbation des AP/CP pour le budget eau potable
21	Approbation du budget eau potable
22	Approbation de la redevance eau potable – Commune Mennecy – Commune Echarcon
23	Approbation de la surtaxe eau potable pour les communes de Maisse, Gironville, Prunay, Buno-Bonnevaux, Boutigny, La Ferté-Alais, Baulne, Guigneville, Cerny, D'Huisson-Longueville, Orveau.

9 – Le budget eau potable : les AP/CP

MISSION N° 1 - Préservation de la ressource en eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable

La gestion quantitative de la ressource en eau doit permettre de satisfaire les besoins des différentes catégories d'usagers tout en préservant la ressource constituée d'eaux souterraines ou superficielles

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		CP 2015	CP 2016	CP 2017	
Programme n° 1-1 - Maîtriser le prélèvement de la ressource en eau					
BASSIN DE CORBEIL-ESSONNES					
MENNECY					
AP n° 1	Renouvellement ou extension du réseau de Mennecy				
	TOTAL	1 191 600 €	128 800 €	506 000 €	556 800 €
BASSIN DE LA FERTE-ALAIS					
AP n° 2	Renouvellement des réseaux et remplacement des branchements				
	TOTAL	2 010 860 €	746 520 €	636 840 €	627 500 €
	TOTAL PROGRAMME 2-1	3 202 460 €	875 320 €	1 142 840 €	1 184 300 €
Programme n° 1-2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau					
INTER-BASSINS - SUD ESSONNE					
AP n° 3	Etudes et travaux de sécurisation				
	TOTAL	5 230 000 €	240 000 €	350 000 €	4 640 000 €
	TOTAL MISSION 1	8 432 460 €	1 115 320 €	1 492 840 €	5 824 300 €

BUDGET EAU POTABLE 2015

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2015	Chapitre	Libellé	BP 2015
16	Emprunts et dettes	0	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 570.82
20	Immobilisations incorporelles	270 000.00	021	Virement de section de fonctionnement	233 152.95
21	Immobilisations corporelles	0	041	Opérations patrimoniales	48 317.00
23	Immo en cours	959 240.25	10	Dotations	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 772.22	16	Emprunts et dettes	931 971.70
041	Opérations patrimoniales	48 317.00	27	Autres immo. financières	48 317.00
		1 284 329.47			1 284 329.47

DEPENSES			RECETTES		
EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	BP 2015	Chapitre	Libellé	BP 2015
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 570.82	013	Atténuations de charges	2 000.00
023	Virement à la section d'inv.	233 152.95	70	Produits de gestion courante	353 266.55
011	Charges à caractère générale	106 315.00	77	Produits exceptionnels	0
012	Charges de personnel	0	042	Opérations d'ordre transfert entre section	6 772.22
		362 038.77			362 038.77

**Nous vous souhaitons de joyeuses
fêtes de fin d'année et vous donnons
rendez-vous le 9 janvier 2015 pour la
cérémonie des vœux du SIARCE**